

Architecture Urbanisme Paysage

École nationale supérieure
d'architecture de Marseille
ensa•m

Institut d'urbanisme
et d'aménagement régional
d'Aix-Marseille Université

École nationale supérieure
de paysage
ENSP

Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires

**Chères étudiantes, chers étudiants,
Bienvenue à l'ensa-m, l'ENSP, l'IUAR-amU,**

Bienvenue à l'IMVT pour cette nouvelle année universitaire, que nous vous souhaitons à la fois studieuse mais aussi pleine de découvertes inattendues, de plaisir dans vos apprentissages et vos expérimentations, de moments conviviaux grâce notamment aux associations étudiantes très actives !

L'IMVT regroupe les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme au sein d'un même lieu, avec trois établissements (ensa-m, ENSP, IUAR-amU) qui mettent en commun leur volonté de former les futurs professionnels, architectes, paysagistes, urbanistes, à répondre au mieux aux enjeux environnementaux majeurs qui convoquent nos disciplines et qui appellent la transdisciplinarité. C'est une chance unique qui n'existe pas ailleurs en France.

Le bâtiment de l'IMVT offre des espaces très riches, extérieurs et intérieurs, n'hésitez pas à les investir, respectez-les aussi car c'est notre outil de travail commun.

Le livret d'accueil que vous découvrez ici regroupe toutes les informations pratiques dont vous pourrez avoir besoin à l'IMVT : les espaces, les contacts administratifs, les instances, les ressources à l'intérieur de l'institut comme à l'extérieur, l'appui social, la santé étudiante, ...

En outre, les équipes enseignantes et administratives de chaque établissement vous accompagneront tout au long de l'année et durant votre cursus à l'école, avec le souci de vous offrir un cadre d'apprentissage le plus favorable possible.

Nous vous souhaitons une très belle année universitaire !

Anne BOURGON
Directrice de l'ensa-m

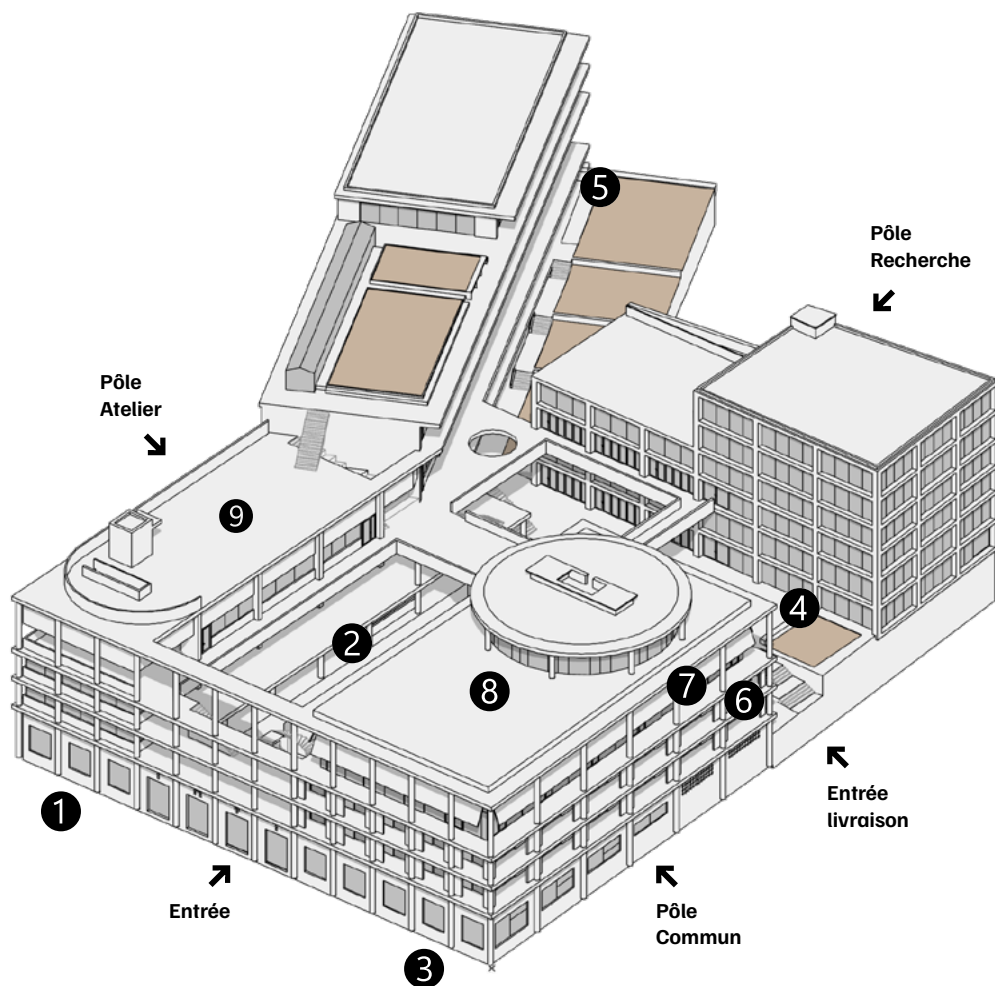
Alexandra BONNET
Directrice de l'ENSP

Hélène REIGNER
Directrice de l'IUAR-amU

Caroline PIALAT
Responsable du site de Marseille



Se repérer à l'IMVT



- ① Cafétéria • RDC
- ② Patio • RDC
- ③ Forum • RDC
- ④ Atelier maquette et numérique
et Cour d'expérimentation • 2^e étage
- ⑤ Espace reprographie • 2^e étage
- ⑥ Bureaux administratifs
2^e étage : ENSP, IUAR amU / 3^e étage : ensa-m
- ⑦ Bibliothèque • 4^e étage
- ⑧ Salle du conseil • 6^e étage
- ⑨ Terrasse Désiré • 6^e étage

L'IMVT est un bâtiment de 13 000m² construit dans une démarche low-tech et bioclimatique avec 8 000 m² de terrasses, de placettes et de coursives favorisant les circulations et les promenades architecturales, en prolongement des espaces de travail.

Des espaces de travail :

- 2 amphithéâtres
- 33 salles de cours (50 ou 100m²)
- 4 grands ateliers
- 4 laboratoires de recherche
- 1 espace doctorant
- 1 Incubateur « Tremplin »
- 1 atelier bois et numérique
- 1 matériauthèque
- 1 halle d'expérimentation
- 1 espace reprographie
- 1 serre et 1 parcelle de paysage

Des espaces communs :

- Une bibliothèque mutualisée regroupant plus de 23 000 ouvrages, 200 titres de revues, 1700 DVD et des ressources en ligne à partir du portail Archirès
- Une cafétéria
- Le Forum : un espace d'exposition de 600m²
- Un local associatif

Accéder à l'IMVT

L'accès au bâtiment se fait à l'aide de votre carte "étudiant" qui vous est remise à la rentrée. En tant qu'établissement recevant du public, l'IMVT est soumis à des règles de sécurité strictes et nos agents de sécurité peuvent vous demander d'ouvrir vos sacs et de vérifier votre carte, en fonction du plan Vigipirate en vigueur. Toute personne extérieure à l'établissement doit être signalée à l'accueil et présenter sa carte d'identité pour entrer.

Vélo

L'IMVT dispose d'un local fermé dédié au parking des vélos, situé le long des escaliers de la Montée des universités à gauche du bâtiment. Vous pourrez également retrouver à l'accueil un kit de dépannage : pompe, rustines, bombes anticrevaison ou cadenas.

Les services mutualisés

Bibliothèque

bibliotheque@marseille.archi.fr

Cécile GRIGNARD

Cheffe du service
Bibliothèque et archives
04 91 82 71 69

Béatrice LE GRAND

Adjointe au cheffe de service
Chargée du fonds Audiovisuel
04 91 82 71 09

Yannick BERNARDIE

Aide-documentaliste
Gestion des périodiques
04 91 82 71 97

Aurore VINCENT

Aide-documentaliste
Travaux d'étudiants et archives
04 91 82 71 26

Sara HUG

Documentaliste de l'IUAR-amU
04 12 23 24 45
sara.hug@univ-amu.fr

Service des systèmes d'information

bsi@marseille.archi.fr

Éric ZENATTI

Chef du service des systèmes
d'information
Bureau C308 • 04 91 82 71 13

Frédéric BONNET

Administrateur systèmes et
réseaux
Bureau C304 • 04 91 82 71 16

Philippe JEANMAIRE

Systèmes et maintenance
Bureau C304 • 04 91 82 71 35

Marcelo MENDOZA

Audiovisuel
Bureau C304 • 04 91 82 71 96

Service des moyens généraux

Yannick SADY

Chef du service des moyens
généraux
Bureau C328 • 04 91 82 71 72

Sylvie GLENS

Adjointe au chef de service
Reprographie • Gestion des
commandes
Bureau C330 • 04 91 82 71 06

Elphy GRINNEISER

Accueil IMVT
04.91.82.71.00
Accueil.IMVT@marseille.archi.fr

Samuel NDABO KOOH

Maintenance / logistique
Bureau C238
07 79 82 88 32

Elamine CHAKIRA

Maintenance / logistique
Bureau C238
04 91 82 71 00

Karim TRAD

Maintenance/Logistique
Bureau C238

Mokhtar BENCHOHRA

Entretien des espaces •
Aménagement des salles
Bureau Atelier, Bâtiment de la
Recherche • 04 91 82 71 77

Jacques BOURGERY

Responsable atelier maquettes
Bureau Atelier Maquette •
04 91 82 71 39

Service communication com@marseille.archi.fr

Isabelle COLLET REYMOND

Cheffe du service communication
Bureau C333 • 04 91 82 71 04

Claudie GAUDIN

Chargée de communication :
événements, site et réseaux
sociaux
Bureau C334 • 04 91 82 71 61

Jimmy BENHAMOU

Chargé de communication •
Graphiste
Bureau C335 • 04 91 82 71 62

Jean-François DELHOUME

Assistant de communication
Bureau C335 • 04 91 82 71 74

ensa•m

Pôle commun 3^{ème} étage

(sauf indication contraire)

prenom.nom@marseille.archi.fr

Direction

direction@marseille.archi.fr

Anne BOURGON

Directrice
Bureau C320 • 04 91 82 71 05

Clotilde KASTEN

Directrice adjointe
Bureau C322 • 04 91 82 71 60

Cécile MOURET CAROFF

Assistante de direction •
Coordination IMVT
Bureau C321 • 04 91 82 71 05

Direction des études et de la vie étudiante

Perrine VACHER

Directrice des études
Bureau C324 • 04 91 82 71 25

Valentine LAFORET

Adjointe à la directrice des études
Bureau C326 • 04 91 82 71 23

Camille GOIRAND-MORE

Chargée de la vie étudiante et
référente handicap
Bureau C315 • 04 91 82 71 47

Yvette DUCRUIT

Licence
Bureau C316 • 04 91 82 71 21

Elisabeth DORNOIS

Cycle Master-stages • Alternance
Bureau C312 • 04.91.82.71.54

Marie-Christine AUBRY

Cycle Master
Bureau C318 • 04 91 82 71 03

Régine CHAOUAT

Stages Licence • CLES Langues
Bureau C312 • 04 91 82 71 65

Elsa DOLADO

Gestionnaire pédagogique des
cursus spécifiques : HMONP, FPC,
Double-cursus
Bureau C316 • 04 91 82 71 88

Pascale LESOIN

Chargée des admissions et des
inscriptions
Bureau C315 • 04 91 82 71 37

**Service des relations
internationales
relations-internationales@
marseille.archi.fr**

*Déménagement fin 2026
dans le bâtiment Recherche*

Jean-Marie PINCEMIN

Chef du service des relations
internationales
Bureau C332 • 04 91 82 71 84

Charlène MANIL

Gestionnaire relations
internationales
Bureau C310 • 04 91 82 71 58

Service des affaires financières

Bruno MARGUIER

Chef du service des affaires
financières
Bureau C339 • 04 91 82 71 71

Sophie DAUZET

Gestionnaire administrative
et financier • Voyages
pédagogiques • Workshops •
Missions
Bureau C336 • 04 91 82 71 87

Renaud MASSE

Gestionnaire administratif
et financier • Préparation et suivi
budgétaire
Bureau C337 • 04 91 82 71 14

Sarah BANET

Gestionnaire administrative
et financier
Bureau C336 • 04 91 82 71 93

Sephora MARZIALS

Gestionnaire administratif et
financier • Marchés publics et
partenariats
Bureau C337 • 04 91 82 71 33

Agence comptable

Yohann DESBOIS

Agent comptable
Bureau C303 • 04 91 82 71 15

Christelle FOLTYN-ZUCCHETTO

Fondée de pouvoir
Bureau C303 • 04 91 82 71 12

**Service des ressources
humaines**

Camille MADINIER

Cheffe du service des ressources
humaines
Bureau C332 • 04 91 82 71 17

Isabelle GONZALEZ

Gestionnaire RH • Rémunérations
Bureau C338 • 04 91 82 71 02

Valérie NAVA

Gestionnaire RH • Formation
Bureau C338 • 04 91 82 71 11

Béatrice PUCH

Gestionnaire RH • Rémunérations
Bureau C338 • 04 91 82 71 18

Recherche

Cécile HERMANN

Responsable de l'administration
de la recherche
Bureau R707 • 04 91 82 71 29

ENSP

Pôle Commun 2^{ème} étage

Caroline PIALAT

Directrice déléguée à
l'enseignement
c.pialat@ecole-paysage.fr
Bureau C234

Brigitte FEBVRE

Gestionnaire scolarité, stages,
sorties
b.febvre@ecole-paysage.fr
Bureau C235

Elise CHATILLON

Gestionnaire financière
e.chatillon@ecole-paysage.fr
Bureau C235

IUAR-amU

Pôle Commun 2^{ème} étage

Hélène REIGNER

Directrice
Bureau C219
helene.reigner@univ-amu.fr

Davina RAKOTONDRAMANANA

Référente administrative
Bureau C210
davina.rakoton@univ-amu.fr

Sophie BARBOTIN

Secrétariat de la Scolarité
Uniquement en télétravail
04 13 94 45 43
s.barbotin@univ-amu.fr

Marie HUGUES

Gestionnaire administrative
marie.hugues@univ-amu.fr

S'engager au sein de l'IMVT

Les instances

ensa-m

Les instances de l'école comptent des étudiants élus. Leur rôle est de représenter la communauté étudiante aux côtés des enseignants, du personnel administratif, de la direction et de personnalités extérieures. Ils participent donc aux décisions relatives au fonctionnement de l'établissement et à l'organisation pédagogique. Les élus étudiants dans les instances sont renouvelés tous les deux ans. Un appel à candidatures est diffusé avant chaque élection.

Conseil d'administration

Il délibère sur les questions suivantes : budget et compte financier, contrats et conventions, bilan social et rapport d'activité, programmes d'enseignement et règlement des études, dossiers d'évaluation et d'accréditation des formations...

Conseil pédagogique et scientifique

Le CPS est constitué d'une commission des formations et de la vie étudiante (CFVE), qui émet des avis et propositions relatifs aux formations, à leurs évolutions et à la vie étudiante et d'une commission de la recherche (CR), qui est compétente sur les activités de recherche de l'École.



ENSP

Les étudiants élisent chaque année leurs représentants au :

- Conseil d'administration (CA)
- Conseil de l'enseignement et de la vie étudiante (CEVE)
- Conseil scientifique (CS)

Les candidatures sont à déposer en octobre, selon un calendrier qui vous sera communiqué.

Les associations nationales

UNEAP • Union Nationale des Étudiants en Architecture et Paysage

www.uneap.fr

FSEA • La Fédération Sportive des Ecoles d'Architecture

<http://www.fsea.fr>

Collectif national des Jeunes Urbanistes

<http://www.jeunes-urbanistes.fr/>

Les associations étudiantes

La diversité des associations de l'école participe à la vie étudiante et à la solidarité au sein de l'IMVT. Venez les rencontrer et suivez leurs activités. Les associations recrutent également à chaque rentrée pour renouveler leur effectif.

Bureau des étudiants ensa-m • Le Temple

Le BDE accompagne les étudiants, organise le gala de fin d'année et depuis l'année dernière a développé un pôle précarité.

bde.ensam@marseille.archi.fr
@bde.ensam

Bureau des arts

L'association a pour but de participer à la diffusion de l'art auprès de tous les étudiants de l'école d'architecture.

bda.ensam@marseille.archi.fr
@bdaensam

Bureau des sports

Le BDS permet aux élèves de pratiquer du sport. C'est le relais entre l'école et le sport universitaire.

bds@marseille.archi.fr
@bds_archi_marseille

Lab 418

L'association vise à promouvoir et expérimenter les technologies dans le cadre de l'architecture en accompagnant les étudiants avec des conseils informatiques, du prêt de matériel, ou l'utilisation de l'imprimante 3D ou de la réalité virtuelle, ils partagent le local de K en salle A205.

lab418@marseille.archi.fr
@lab_418

K

L'association K gère la coopérative de l'école où les étudiants peuvent se procurer tout le matériel dont ils ont besoin pour leurs études à petits prix. Ils proposent également un pack de rentrée pour les L1 à prix très attractif pour bien démarrer ses études d'architecture.

k.ensam@marseille.archi.fr
@kensamarseille

Consultez le catalogue en ligne



BBX

BBX est la nouvelle association photographique de l'ensa-m. Son objectif est de mettre en valeur les travaux et maquettes d'étudiants. Elle apporte un soutien aux étudiants pour produire des photographies professionnelles.

associationbbx@marseille.archi.com

Lis avi

L'association regroupe les anciens diplômés de l'ensa-m. Ils organisent chaque année un cycle de rencontres et participe activement à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes.

Linktree



Tremplin IMVT

L'association Tremplin IMVT vise à promouvoir les étudiants et jeunes diplômés de l'ensa-m, l'IUAR-amU et l'ENSP et à améliorer leur insertion dans le monde professionnel. Tremplin IMVT coordonne administrativement et financièrement la réalisation de missions d'étude.

tremplin.imvt@marseille.archi.fr
Linkedin Tremplin IMVT



BDE ENSP Marseille • Le Perchoir

@bde.enspm

Urbamed

Association portée par les étudiant.es de la formation en alternance de l'IUAR-amU.

@urbameds
<https://www.urbamed-transitions.com/>

BDE IUAR-amU • URBA'VOC

L'association des étudiants et des diplômés de l'IUAR- amU

Linktree



Étudier à l'IMVT

Inscription administrative

Pour participer aux activités d'enseignement et de recherche à l'IMVT, il faut être inscrit dans l'un des trois établissements, tant au plan administratif que pédagogique. L'inscription administrative est annuelle. Elle comporte le paiement des droits d'inscription et pour les étudiants en formation initiale, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

La CVEC est une contribution annuelle et obligatoire pour les étudiants en formation initiale, dont le montant est fixé en France à 105€. En sont exonérés les étudiants boursiers sur critères sociaux, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou demandeurs d'asile.

Elle est destinée à financer les actions pour : améliorer l'accès aux soins sur le campus ; développer l'accompagnement social ; soutenir des initiatives étudiantes ; développer la pratique sportive et l'accès à l'art et la culture ; améliorer l'accueil des étudiants sur le campus.

La CVEC est collectée par le CROUS qui délivre aussi l'attestation d'acquiescement, obligatoire pour finaliser l'inscription, même pour les étudiants qui en sont exonérés.

Bourse sur critères sociaux

Les bourses sont attribuées en fonction de trois critères : revenus du foyer fiscal, nombre d'enfants à charge fiscale et éloignement du lieu d'études. La demande doit être formulée entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année scolaire précédente auprès du CROUS.

Bourses, aides d'urgence, ...

ensa-m

Pour les demandes de bourses, besoin d'aide financière d'urgence et situations spéciales.

Contactez Camille GOIRAND-MORE

ENSP

Des allocations spécifiques peuvent être proposées par le Ministère de l'agriculture.

Contactez la direction des études

Service social

ensa-m

Une assistante sociale du CROUS est référente pour l'ensa-marseille.

Contactez Stéphanie GROS
service.social@crous-aix-marseille.fr
04.42.91.30.20

IUAR-amU et ENSP

Les étudiants de l'IUAR-amU et de l'ENSP dépendent de l'assistante sociale via le CROUS.

Prendre rendez-vous



Organisation des cours

Pensez à vous connecter au moins une fois par jour à votre messagerie pour vous tenir informé des actualités de l'organisation des cours.

ensa-m

Les éléments pédagogiques : calendrier de l'année, emplois du temps, calendrier des examens, documents sur les stages et toutes informations concernant votre parcours sont disponibles sur le site de l'école.

Nous vous alertons sur le fait que le service pédagogie est amené à vous envoyer régulièrement des mails d'information et d'actualisation sur votre adresse mail de l'école.

Licence



Master



ENSP

Un emploi du temps de la séquence leur est également remis en début d'atelier.

IUAR-amU

Les étudiants consultent leur emploi du temps sur Amubox et les cours via Ametice. Les dispositions propres aux formations :

En M1



En M2



Règlement des études

ensa-m

Le règlement des études et des examens adopté le 9 juillet 2026 par le CA de l'ensa-m informe les étudiants et les enseignants de leurs droits et devoirs. Il participe également au développement d'une ambiance sereine, constructive et équitable au sein de l'école.



ENSP

Le règlement des études a été transmis avec la lettre de rentrée.

Environnement numérique

Wi-Fi

Un réseau Wi-Fi est disponible dans tout le bâtiment. Il est accessible à tous avec le service Eduroam grâce aux identifiants de sa messagerie.

Écrans numériques

Toutes les salles d'enseignement sont équipées d'écrans

numériques permettant la projection de documents (PDF, vidéos, images...) pour les cours et les rendus de projets, ainsi que la visioconférence et l'enseignement hybride

Équipements des amphithéâtres

Les deux amphithéâtres modulaires de l'IMVT, de 200 et

250 places, sont équipés d'un système performant permettant de proposer des cours hybrides, des visioconférences, la captation de conférences et d'événements, ainsi que des événements en streaming. Chacun dispose également d'un écran géant LED de 5 mètres de base.

Courriels

Pour toute question liée au matériel informatique ou à votre compte office 365 bsi@marseille.archi.fr

ensa-m

L'ensa-m met à disposition des étudiants un compte Office 365 avec une adresse mail dédiée : prenom.nom@marseille.archi.fr.

Pour bénéficier de cette adresse et des outils associés, vous devez vous connecter à Outlook, accessible depuis votre navigateur ou via l'application mobile sur téléphone et tablette (en indiquant votre adresse et votre mot de passe, transmis par le BSI).

Ce compte donne accès gratuitement à des outils collaboratifs, une boîte mail de 50 Go, un « OneDrive » de 100 Go, ainsi qu'aux applications Word, Excel et PowerPoint en version en ligne (utilisables directement dans le navigateur), et à Teams pour communiquer avec l'administration et les enseignants. Les applications Office ne s'installent pas sur ordinateur, mais restent disponibles en ligne, ainsi que sur les applications mobiles pour consulter et modifier vos documents.

La direction des études et les enseignants sont amenés à vous écrire sur votre adresse mail de l'école pour vous transmettre des informations qui vous sont plus particulièrement destinées. Aucune autre adresse mail ne pourra être prise en compte. Nous vous conseillons de consulter cette messagerie tous les jours.

ENSP

dsi-glpi@ecole-paysage.fr

Une adresse mail ENSP personnelle est créée pour chaque étudiant. C'est la seule adresse de correspondance utilisée par la direction des études et les enseignants. Chaque étudiant s'assure de la bonne marche de sa messagerie, vide régulièrement ses messages, et contacte la DSI en cas de dysfonctionnement.

IUAR-amU

Une adresse mail AMU sera créée en même temps que votre compte ENT. La direction des études, le service de la scolarité, les enseignants sont amenés à vous écrire sur votre adresse mail pour vous transmettre des informations qui vous sont plus particulièrement destinées. Vous pouvez choisir de garder une autre adresse mail, merci de le communiquer à l'équipe administrative.

Nous observons une recrudescence du piratage des boîtes mail de l'école. Une des causes les plus communes est la compromission du mot de passe. Pour éviter ces attaques, utilisez un mot de passe complexe comportant majuscules, chiffres et caractères spéciaux, changez-le régulièrement et n'utilisez ce mot de passe que pour ce compte.

Taïga

C'est le portail des écoles d'architecture. Consultable à distance et accessible par mot de passe, il permet d'accéder à votre espace personnel : emploi du temps, fiches d'enseignement, certificats de scolarité, relevés de notes, annuaire des enseignants... À ne pas confondre avec l'environnement numérique de travail Office 365 : le mot de passe de Taïga est différent de celui de votre compte Office 365.

Accédez à Taïga

**Intranet**

Bientôt un portail intranet de l'ensa-marseille diffusera les informations indispensables sur l'école, avec une galerie de photos où vous pourrez retrouver tous les moments forts de l'école et les photos prises dans le cadre de votre scolarité.

En attendant cette refonte des outils, vous trouvez sur le site internet toutes les informations relatives à l'organisation des études : calendrier universitaire, règlement intérieur et des études, emplois du temps, grilles de programme, concours, offres de stages et d'emplois, dates d'inscriptions, d'examens, rendus et soutenances, outils numériques, enquêtes et évaluations, ...

Participez à la construction de ce nouvel outil au service des étudiants : rejoignez le groupe de travail qui sera mis en place en 2027 !

service-com@marseille.archi.fr

IUAR-amU

L'ENT est l'espace numérique de travail pour les étudiants d'Aix-Marseille Université. Consultable à distance et accessible via un mot de passe, il permet d'accéder à votre espace personnel avec votre emploi du temps, les cours en ligne via Ametice, contacts de enseignants, certificats de scolarité, ...

Catalogue des services AMU

AMU met à disposition toutes les informations concernant ses services numériques et notamment, les informations concernant les réductions proposées par des constructeurs de matériels informatiques ou des éditeurs de logiciels, ainsi que les modalités pour en bénéficier.

En savoir + sur votre ENT

Consultez le catalogue



Vivre ensemble

Communication bienveillante

Dans les échanges oraux et écrits, il convient de respecter les normes sociales : bienveillance, écoute, respect.

Règlement intérieur

Il est impératif de prendre connaissance du règlement intérieur de l'IMVT pour le respect du fonctionnement de l'établissement.

Consultez le règlement intérieur



Registre santé et sécurité au travail

Ce registre papier permet de consigner toutes remarques, observations et suggestions relatives à des incidents, des accidents, des situations de risque ou des améliorations des conditions de travail.

Disponible à l'accueil de l'IMVT

Sécurité

L'IMVT est un établissement recevant du public nécessitant un dispositif de vigilance par contrôle à l'entrée. La carte d'étudiant vous permet également d'ouvrir les portes principales du hall d'entrée, elle devra également être présentée aux agents de sécurité.

Objets trouvés

Les objets trouvés sont à remettre à la chargée d'accueil située à l'entrée du bâtiment. Merci de ne pas envoyer de mail pour éviter l'encombrement des boîtes !

Alcool

La consommation d'alcool est strictement interdite au sein de l'IMVT. Il est interdit à toute personne d'en introduire, sauf dans des circonstances exceptionnelles et après accord de la direction. Aucune personne en état d'ébriété n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement.

Respect des biens et matériels

Toute détérioration survenue par suite de négligence caractérisée fera l'objet d'une sanction disciplinaire. Toute détérioration volontaire fera de plus l'objet d'un dépôt de plainte. Des vieilles tables sont mises à dispositions dans chaque atelier pour permettre les découpes.

La propreté et l'entretien des lieux dépendent des efforts de chacun. Ainsi, après chaque cours, réunion, rendu de projet ou soutenance, les espaces utilisés doivent être rangés et remis en état selon leur configuration initiale.

Mobilier

Les terrasses et circulations doivent être libres de tous mobiliers ainsi que les issues de secours et extincteurs. Les tables des ateliers doivent être manipulées par deux personnes minimum, les salles doivent être rangées pour les cours suivants. Il est strictement interdit de déplacer les mobiliers des salles de cours. Les tables doivent être installées de façon à ne pas créer de danger. Pour toute demande d'aménagement important, merci d'envoyer un mail à :

yannick.sady@marseille.archi.fr



Démarche éco-responsable

Le service des moyens généraux pilote la démarche éco-responsable au sein de l'IMVT et met en place plusieurs actions qui ont vocation à être amplifiées :

- Machines à café avec cuillères en bois, gobelets en carton
- Collecte de gobelets / canette / bouteille plastique
- Fontaine à eau présente, directement raccordées au réseau d'eau potable (vous la trouverez à l'accueil administratif au 3ème étage)
- Collecte papiers / cartons via des bacs dans chaque atelier et salles de cours
- Bac jaune pour le papier
- Bac bleu pour le carton
- Bac gris pour les déchets résiduels

Dans le cadre de l'option « Zéro déchet » des étudiants de l'ensa-m ont réalisé en 2025 une guide de la maquette soutenable pour développer une pratique plus économe dans la conception des maquettes ou encore faire sa propre colle avec du riz.

Pour amplifier les démarches éco-responsables, nous avons besoin de vos idées, suggestions, actions, bref que vous soyez les véritables acteurs de cette action collective. Pour cela, nous recherchons des ambassadeurs éco-responsables. Leur rôle sera à définir collectivement. Ils pourront être les garants des engagements de l'école et du bâtiment sur les enjeux et recueillir vos remarques liées à l'éco-responsabilité : déplacements, restauration, déchets, maquettes, ...

Les candidatures seront ouvertes à la rentrée, mais il est possible de prendre contact directement avec Yannick Sady.

yannick.sady@marseille.archi.fr

Prendre soin de soi et de sa santé

Sécurité sociale

Assuré dès l'âge de 18 ans, vous n'avez pas à vous acquitter de cotisation sécurité sociale. Vous demeurez rattaché gratuitement à votre régime actuel, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux) jusqu'à l'âge de 24 ans (sauf si activité professionnelle).

Assurance contre les accidents et dommages corporels

Chaque étudiant doit être couvert par une assurance responsabilité civile. Elle est souvent incluse dans votre assurance habitation. Elle est obligatoire pour pouvoir effectuer un stage et suivre les cours au sein de l'établissement.

Hygiène et santé

A l'initiative du BDE et plus précisément du pôle précarité et sur la proposition des étudiantes et des étudiants élus de la CFVE et du CA, des distributeurs de protections périodiques gratuites ont été installés dans les sanitaires des femmes grâce au financement de l'école et du ministère de la Culture.

Rappel des numéros d'urgence

17: Police et gendarmerie
15: Urgences médicales 24h/24 (SAMU)
18: Pompiers
112: Numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence
114: Pour les personnes sourdes ou malentendantes
0 800 737 800 : Ligne nationale accompagnement des étudiant.e.s (CNAE)
0 800 730 815 : Plateforme nationale d'écoute des Crous
04 95 05 01 86 : Nightline Service d'écoute nocturne gratuit pour les étudiant.e.s d'Aix-Marseille

Premier secours

Les personnels du PC sécurité sont formés et habilités à délivrer les premiers soins. Des trousseaux de secours se trouvent à chaque niveau des 3 bâtiments (à proximité des escaliers) et à l'accueil. Un défibrillateur automatique, utilisable par tous, se trouve dans le hall d'accueil.

Accident, blessure, malaise, prévenir le PC sécurité présent à l'accueil.
07 88 44 26 10

Soutien psychologique

Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (B.A.P.U) Marseille et Aix propose des consultations de psychothérapie. C'est un lieu d'écoute et d'élaboration pour les étudiants. Les entretiens sont assurés par des psychothérapeutes de formation psychanalytique. Les séances sont prises en charge par les organismes de la sécurité sociale. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :

04.91.50.01.13
B.A.P.U Marseille
93, boulevard Camille Flammarion 13004
Marseille

L'association IMAJE Santé en centre-ville de Marseille offre des suivis psy aux étudiants (partenaires avec le CROUS) tout au long de l'année et il est possible d'aller directement dans leurs locaux pour une prise en charge gratuite (délai d'attente d'un mois mais prise en charge en urgence si besoin).

contact@imajesante.fr
04 91 13 71 87
www.imajesante.fr

ensa-m

Vous avez la possibilité d'avoir accès, en cas de besoin, à des consultations auprès d'une psychologue clinicienne, Marine Wiart.

Tous les jeudis, sur rendez-vous
Pôle recherche • R300
psychologue@marseille.archi.fr
06.27.47.18.96

Service universitaire de santé étudiant (SSE)

Vous pouvez vous rendre au Centre de Santé du Campus Saint Charles :

3 place Victor Hugo 13003
Marseille Case 34/Bât 5/
Bloc C/6ème étage
sse-stcharles@univ-amu.fr
04 13 55 00 07

Les étudiants de l'IMVT ont la possibilité de rencontrer gratuitement des médecins généralistes, des infirmières, des psychologues, une sophrologue et selon les disponibilités, des étudiants stagiaires en odontologie (dentaire).

Valérie Denoual
valerie.denoual@univ-amu.fr
04 13 55 08 93
Laetitia Faure
laetitia.faure@univ-amu.fr
04 13 94 97 13



ensa-m

SSE Saint-Charles
3 place Victor Hugo – Case
34 – Bât 5 – Bloc C – 6ème
étage – 13003 Marseille
Tél : 04 13 55 00 07
sse-stcharles@univ-amu.fr

Chaque étudiant effectuant une première inscription à l'ensa-m (hors admission par transfert inter-ENSA) sera convoqué pendant sa 1^{ère} année à un contrôle médical préventif auprès de la médecine de prévention de l'université.

Les étudiants de l'ensa-m peuvent solliciter le service universitaire de santé étudiante de l'AMU et bénéficier des soins suivants (sur prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone) :

RDV sur www.maiaa.com



Bilan de santé préventif
(obligatoire pour les primo
entrants sous convocation)

Rendez-vous médical pour les
aménagements de scolarité et
d'examens des étudiants en
situation de handicap

Soins techniques infirmiers
(dépistages, prise de sang...)

Rattrapages vaccinaux

Consultations de médecine
générale

Consultations de gynécologie

Consultations de nutrition /
diététique

Consultations avec une
psychologue

Séances de sophrologie

Consultations préventives bucco-
dentaires

Mutuelles étudiantes

IUAR-amU

En tant qu'étudiant d'AMU, vous pouvez bénéficier de réduction pour les mutuelles étudiantes (code partenaire : 13AMU).

Vérifiez bien que votre mutuelle inclut une assurance responsabilité civile valable pour votre vie privée et votre vie étudiante. Cela vous permettra d'être couvert sur votre lieu d'études et votre lieu de stage.

Prendre soin de soi et de sa santé

Handicap

ensa-m

Tout étudiant avec un handicap (même temporaire) peut faire une demande d'aménagement de sa scolarité en prenant rendez-vous avec Camille GOIRAND-MORE, référente handicap. Il est possible de se déclarer à n'importe quel moment de son cursus mais, le plus tôt possible est préférable. Les aménagements sont valables pour l'entièreté de votre scolarité sous présentation d'un justificatif médical à jour. Au préalable, il convient de prendre rendez-vous chaque année avec un médecin du service de santé étudiante.

Autres situations particulières

Les étudiants salariés qui travaillent au moins à mi- temps, les étudiants chargés de famille, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans la vie de l'école peuvent également demander des aménagements en sollicitant Camille GOIRAND-MORE.



IUAR-amU

Une mission handicap est là pour vous accompagner et vous orienter afin d'aménager au mieux l'organisation de vos études et de trouver des solutions adaptées à votre situation.

Il est très important de se signaler le plus tôt possible à la Mission Handicap afin que les aménagements des études et examens puissent être mis en place dans les meilleurs délais. La visite médicale auprès du SSE constitue un passage indispensable pour pouvoir bénéficier de dispositions particulières aux examens et d'aménagement d'études.

Margaux GEAY
dvce-bve-mh-campus-marseille-centre@univ-amu.fr
04 13 94 27 96

ENSP

Tout étudiant en situation de handicap peut faire une demande d'aménagement de sa scolarité auprès de Caroline PIALAT.

c.pialat@ecele-paysage.fr

Au préalable, il convient de prendre rendez-vous chaque année avec un médecin du service de santé étudiante.

Autres situations particulières

Les étudiants salariés qui travaillent au moins 10h/semaine et plus, les étudiants chargés de famille, les sportifs de haut niveau peuvent également demander des aménagements.



Lutte contre les discriminations et VHSS

Numéros et adresses utiles

3919

Ligne d'écoute nationale pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles

Gratuit et anonyme
24h/24 et 7j/7

La Maison des Femmes 13

Lieu unique d'accueil pour les femmes vulnérables et victimes de violences.

04 91 38 17 17
165, rue Saint-Pierre
13005 Marseille

Solidarité femmes 13

Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles ou conjugales.

04 91 24 61 50
146 rue Paradis
13006 Marseille

ensa-m

Une cellule d'écoute et un dispositif de signalement interne sont à disposition des étudiants et étudiantes.
écoute.vhss@marseille.archi.fr

Référentes VHSS et membres de la cellule d'écoute interne

Béatrice LEGRAND
beatrice.legrand@marseille.archi.fr

Camille GOIRAND-MORE
camille.goirand-more@marseille.archi.fr

L'accompagnement des victimes est réalisé par des spécialistes de la cellule d'écoute ministérielle

Numéro vert
08 01 90 59 10
Du lundi au vendredi
de 9h à 13h
(gratuit, anonyme et confidentiel)

Par mail
signalement-culture@conceptrse.fr
Par courrier à l'adresse
Cabinet Concept RSE
Pôle tertiaire ECO WORK
2 ZI Chartreuse Guiers
38380 Entre-deux-Guiers

Via le site Code : 1959



IUAR-amU

Par téléphone
04 13 550 550
Par mail
respect-egalite@univ-amu.fr
Référente racisme-antisémitisme
a.vidal-naquet@univ-amu.fr



Un service pour le Respect et l'Egalité existe au sein d'Aix-Marseille Université pour prévenir et lutter contre toutes formes d'oppressions. Il s'agit d'un lieu d'écoute, de prévention et de traitement pour les situations de violences sexistes et sexuelles (VSS) et toutes formations de discriminations et harcèlements, composé d'une équipe pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social).

Toute personne, en tant que victime ou témoin, peut signaler des agissements relatifs à une situation de discrimination, harcèlement, racisme, VSS, LGBTphobie, transphobie.

Pour bénéficier du formulaire de demande d'utilisation prénom et civilité d'usage au sein de l'Université, ouvert aux étudiant.es transgenres ou intersexes, vous pouvez contacter vp-egalite-fh@univ-amu.fr. La délivrance de ce document sera suivie des modifications administratives dans l'ENT.

Une charte de lutte contre les harcèlements, discrimination et violences sexistes et sexuelles (VSS) a été adopté par le conseil d'administration de l'ENSP et s'applique à toute personne (étudiant, enseignant, personnel ou autre) travaillant dans l'enceinte de l'établissement. Elle est transmise avec la lettre de rentrée. Chaque étudiant en prend connaissance.

La cellule d'écoute assure la première écoute des victimes et des témoins. Elle peut être contactée de trois façons différentes :

Adresse e-mail générique

stophdvss@ecole-paysage.fr

Contact direct avec les membres de la cellule d'écoute

c.pialat@ecole-paysage.fr e.chatillon@ecole-paysage.fr

Signalement écrit à la direction de l'ENSP

La cellule d'écoute est composée de différents membres, désignés par la direction, permettant à chaque personne de trouver l'interlocuteur qui le mettra à l'aise en cas de contact direct. Tous les membres sont formés et tenus à la confidentialité.

Le rôle de la cellule d'écoute est de recueillir le signalement de la personne, de lui indiquer les procédures possibles, de la diriger vers les dispositifs d'écoute psychologique et de transmettre le signalement à la cellule d'étude. La personne peut se faire accompagner si elle le souhaite. En cas de recueil d'un signalement oral, la cellule d'écoute le restitue par écrit et le fait valider par l'auteur du signalement avant de transmettre à la cellule d'étude

S'informer et se cultiver

Panneaux d'affichage

L'écran à l'accueil de l'IMVT diffuse les actualités de la semaine. Vous trouverez également des espaces dédiés à l'affichage papier au niveau de l'accueil, de la cafétéria, de la bibliothèque ainsi que sur les grands panneaux blancs à chaque étage. Quand ils portent le titre "Affichage libre", ils sont ouverts à tous.

Programmation culturelle

L'IMVT propose une programmation culturelle spécialement conçue pour vous. Des expositions autour de l'architecture, de la ville et du paysage prennent place dans le forum et parfois la bibliothèque. Elles sont ouvertes à tous. Par ailleurs, des conférences d'architectes ou d'intervenants de disciplines connexes ponctuent l'année universitaire.

L'IMVT a désormais un compte linkedin, un compte instagram ainsi qu'une newsletter mensuelle. Suivez-les pour vous tenir informés !

Linktree IMVT



S'informer

Linktree ensa•m



ensa•m

Chaque lundi, vous recevez l'actualité de l'école dans votre boîte mail ! Elle vous donne à la fois des infos sur l'IMVT, la vie étudiante et culturelle. Certaines informations sont diffusées exclusivement dans la lettre d'info, ne passez pas à côté !

Les actualités de l'École et des laboratoires de recherche, les descriptions des enseignements, une rubrique dédiée à la vie étudiante... Le site web de l'École regorge d'informations.

Les réseaux sociaux sont animés par le service communication, s'abonner permet de se tenir au courant des activités de l'école. Il est possible de retrouver sur youtube des conférences filmées, des cours en ligne...

Si vous partagez du contenu sur les réseaux en lien avec vos études, n'oubliez pas de taguer l'ensa.marseille pour nous permettre de relayer !

Abonnez-vous !

IUAR-amU

Actualités de l'IUAR-amU, du laboratoire de recherche LIEU, offres d'emplois et de stages, valorisation des travaux étudiants, contacts de professionnels et étudiants, ...

Linkedin IUAR Aix-Marseille iuar-lieu-amu.fr/

ENSP

Actualités de l'ENSP de Versailles et de l'annexe marseillaise, du laboratoire de recherche LAREP, et la valorisation des travaux étudiants, ...

@enspaysage

www.ecole-paysage.fr/fr



Culture architecturale, urbaine et paysagère

ensa•m

L'école est partenaire de la Maison de l'architecture PACA, de l'association Image de ville, du MuCEM (accès gratuit) et de nombreux acteurs culturels. Nous vous proposerons au cours de l'année des visites et des accès privilégiés à des événements.
Ne les manquez pas !

IUAR-amU

Aix-Marseille Université est partenaire des principales structures culturelles sur le territoire, spectacle vivant (musique, danse, théâtre) et musées... Avec PACT'AMU accédez à la richesse de l'offre culturelle de la région en bénéficiant d'une réduction supplémentaire sur le tarif JEUNE avec votre carte étudiante AMU.

Consultez le programme
PACT'AMU



1% artistique



Découvrez sur la terrasse du 6^{ème} étage Désiré, œuvre choisie pour le 1% artistique de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) et réalisé par l'artiste marseillais Wilfrid Almendra. L'œuvre est constituée de grandes sculptures qui proposent un environnement accueillant et praticable, basé sur une constellation de onze sculptures hyperréalistes dont Léon, notre paon qui veille sur la ville et d'une série de podcasts sonores avec des interviews d'habitants et ouvriers qui ont œuvré sur le chantier pour faire le lien entre le bâtiment et le quartier environnant.



Photo G.Mathieu

Les ressources mutualisées

Bibliothèque

Le lundi de 14h à 18h
Du mardi au vendredi
de 9h30 à 18h

bibliothèque
@marseille.archi.fr
04 91 82 71 07

C'est un espace spécialisé, mutualisé et gratuit. Le prêt de documents est réservé aux communautés de l'IMVT, étudiants et enseignants des trois établissements sur présentation de la carte IMVT.

Emprunt

Jusqu'à 10 documents à la fois (livres, DVD ou revues) pour trois semaines (renouvelable une fois). Pour les DVD, nous prêtons également des lecteurs portables avec port USB.

Consultez le portail
documentaire Archirès



Consultez le guide
de la bibliothèque IMVT



Réservez une des deux
salles de travail



Impressions

En savoir plus sur les
impressions et les tarifs



Modifier mes paramètres ou
enregistrer votre carte
étudiant sur les imprimantes



Une salle informatique vous est dédiée en A209. Vous y trouverez 4 photocopieurs A4/A3. Un photocopieur est également à votre disposition à la bibliothèque. En revanche, les photocopieurs du bâtiment des communs sont réservés au personnel administratif et enseignant.

Afin d'imprimer, vous pourrez, au choix, générer un code à 5 ou 6 chiffres sur la page de gestion des impressions Papercut.

Il faut présenter votre carte sur le lecteur et renseigner votre identifiant et votre mot de passe Office 365.

Pour les impressions grand format, des traceurs sont mis à votre disposition. Des moniteurs vous attendent en salle A210, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Casier

karim.trad@marseille.archi.fr

Des casiers situés à l'entrée des amphithéâtres sont disponibles. Le nombre de casier étant limité, les casiers devront être partagés. L'administration se réserve le droit d'ouvrir un casier si celui-ci n'a pas été attribué par le service des moyens logistiques et du bâtiment.

Atelier maquette et numérique

Du lundi au vendredi de 9h à 18h, + en période de rendus et soutenances de projets, avec l'assistance d'un moniteur.

moniteurs.numerique
@marseille.archi.fr

Suivez le compte instagram animé par les moniteurs de l'atelier numérique
@amn.imvt

L'atelier maquettes offre un espace, du matériel et de l'outillage adaptés à la réalisation des maquettes ou projets. L'atelier comprend deux espaces aux fonctions et usages distincts : l'atelier manuel pour la réalisation de maquettes, en libre accès et sous la responsabilité du technicien de l'atelier Jacques Bourgery. On y trouve des machines et outils : scies, lapidaires, ponceuses..., accessibles à tous. Le second espace est dédié aux découpes lasers sur réservation.

Réserver un créneau



En savoir +



Prêt de matériel

bsi@marseille.archi.fr

Il est possible d'emprunter du petit outillage, mais son utilisation devra se faire uniquement à l'atelier maquette ou dans la halle d'expérimentation. Le BSI vous prête également du matériel informatique/appareil photo.

Matériauthèque



C'est un espace dédié à la découverte et à l'exploration des matériaux et les produits utilisés aussi bien dans l'architecture, la construction, qu'en décoration intérieure. Vous la trouverez à l'entrée de l'atelier maquette. Une interface permet de visualiser l'ensemble des informations techniques du produit (vidéo, fiche technique, caractéristiques, mise en œuvre, fichiers 2D/3D...).

Salle média

Un studio photo, vidéo et d'enregistrement sonore est en cours de création. Plus d'informations sont à venir !

Vivre à Marseille

Se loger

Résidences universitaires du Crous : les logements sont attribués en priorité aux étudiants boursiers aux taux 6 et 7, sans garantie d'attribution (inscription avant le 31 mai de chaque année).

<https://www.crous-aix-marseille.fr/>

Vilogia : Le bailleur social Vilogia dispose d'environ 150 logements étudiants immédiatement voisin de l'IMVT : Résidence Bernard du bois et résidence Nedelec, dont les prix avant déduction APL varient de 360 à 660 €/ mois.

Les belles années : L'ensa-m est en partenariat avec les résidences étudiantes *Les belles années*. Vos dossiers seront étudiés en priorité avec le code "ENSA26" sur les trois résidences présentes à Marseille.

<https://www.lesbellesannees.com/residence-etudiante-marseille/>

Faire du sport

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Les étudiants AMU ont la possibilité de choisir parmi plus de 80 activités sportives disponibles sur l'ensemble des campus d'Aix-Marseille Université. Attention les places sont limitées.

<https://sport-suaps.univ-amu.fr/fr/>

Bureau des sports

Le BDS ouvre de nombreux créneaux sportifs pour les étudiants de l'IMVT et organise une sortie aux skis et la grande compétition sportive inter-écoles les archipiades.

Ouvert à tous les étudiants de l'IMVT
Basket / Volley / Cheerleading / Handball /
Athlétisme / Foot
bds@marseille.archi.fr

Aides au logement

Aides de la CAF : la Caisse d'allocations familiales (CAF) gère les différentes allocations de logement : Allocation Logement à caractère Social (ALS), Aide Personnalisée au Logement (APL)...

<http://www.caf.fr/>

Caution locative Visale : service gratuit pour les étudiants de moins de 30 ans (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche de logement dans le privé ou dans certaines résidences universitaires.

<https://www.visale.fr/>

Travailler

Réserver un créneau avec Tremplin IMVT



Vous souhaitez travailler durant vos études ou vous lancer en freelance ? Vous ne savez pas comment démarcher pour trouver des opportunités ?

L'association Tremplin IMVT a été créée pour accompagner et valoriser la nouvelle génération : étudiants, diplômés et jeunes praticiens, issus des formations dispensées par l'ensa-m, l'ENSP et IUAR-amU. Des permanences sont mises en place tous les vendredis de 12h à 14h pour parler plus personnellement de vos projets.

Monitorat ensa-m

Le monitorat est un emploi étudiant au sein de l'ensa-m. Les besoins peuvent être pour l'année universitaire comme à la bibliothèque, à l'atelier maquette et numérique, en salle d'impression, ou pour le soutien aux études. Il s'agit alors d'une mission d'accompagnement des étudiants. Les besoins peuvent aussi être ponctuels au fil de l'année : montage d'exposition... des appels à candidatures seront lancés par les chefs de service de l'établissement.

Se déplacer

Le Pass permanent étudiant permet de voyager en illimité et à tarif réduit sur le réseau RTM (Bus, Métro, Tramway, Ferry Boat, la navette), TER intra-muros ainsi que sur d'autres réseaux urbains.

Tarifs : 30€/mois ou 360€/an



Le PASS ZOU ! Etudes permet des déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, y compris les week-ends et vacances, que ce soit pour les trajets scolaires ou de loisirs. L'abonnement permet une circulation à volonté sur les lignes de bus et les trains du réseau ZOU ! y compris en juillet et août !

Tarif 90€/an pour la rentrée 2025/2026



Découvrez la web application, **Le Dégaine**, portée par l'association Sortie d'Amphi, qui référence les aides sociales et financières pour les étudiants avec l'appui de la Ville de Marseille et du Crous d'Aix Marseille et AMU.



Se restaurer

La cafétéria de l'IMVT est ouverte tous les jours de 8h30 à 17h.

Distribution de panier repas

Le pôle précarité du BDE de l'ensa-m distribue les vendredis des paniers repas : 2 recettes pour 2 portions à 2€.

bde.ensam@marseille.archi.fr

Restaurants Universitaires (RU)

Les Crous proposent des repas à 1 euro pour les boursiers ou en situation de précarité financière et 3,30€ pour les non-boursiers.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30-17h00

RU Gaston Berger • Campus Saint-Charles
RU Canebière • 9/11 rue Sénac 13001
Marseille (Ouvert également le soir)
Cafétéria Colbert • 14 rue Puvis de
Chavannes 13003 Marseille
Cafétéria Canebière • Fac de droit Canebière
13001 Marseille



**2 Place Jules Guesde
13003 Marseille**

Lundi au vendredi
8h00 • 20h00

Les jeudis
8h00 • 23h00

En périodes d'examens,
les horaires sont élargis.

M1 Gare Saint-Charles Colbert
M2 Jules Guesde

Gare Saint-Charles

T2 Belsunce-Alcazar
T3 Belsunce-Alcazar

82S Nédelec Guesde

Parking Q-PARK
38 Allée Léon Gambetta
13001 Marseille

16 Rue Sainte-Barbe
13001 Marseille

1 Rue Reine Elisabeth
13001 Marseille

42 Rue de la République
13002 Marseille

